

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Archives de Williams Sassine](#)[Collection La malle de Sassine](#)[Collection 13. Documents administratifs sur les divers postes occupés](#)[Collection Divers postes occupés : Niger](#)[Item Décision du ministère de l'éducation nationale nigérien : Décision portant autorisation d'enseigner \(Collège privé Lako\)](#)

Décision du ministère de l'éducation nationale nigérien : Décision portant autorisation d'enseigner (Collège privé Lako)

Auteur(s) : Ministère de l'éducation nationale Niger

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Ministère de l'éducation nationale Niger, Décision du ministère de l'éducation nationale nigérien : Décision portant autorisation d'enseigner (Collège privé Lako), 1971/01/08

Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4024>

Copier

Description & analyse

Analyse 1971.01.08 Niger : Mini. Educ nati. Décision portant autorisation d'enseigner (Collège privé Lako)

Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

Informations générales

Cote 13.1.3

Collation 2

Présentation

Date [1971/01/08](#)

Mentions légales

- Fiche : Élisabeth Degon, équipe francophone, Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages 2

Notice créée par [Jules Musquin](#) Notice créée le 26/08/2025 Dernière modification le 28/10/2025

8-1-71

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DECISION N° 001 /MEN

du 8 janvier 1971

portant autorisation d'enseigner (Collège
privé LAMO)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE p.i

- VU la Constitution du 8 novembre 1960
VU la loi n° 70 - 8 du 17 mars 1970 portant réglementation de l'Enseignement privé
VU le décret n° 70 - 169/MLN du 3 juillet 1970 faisant application de la loi précitée
VU la lettre n° 9/70 du 9 novembre 1970 de M. LATILO KOULIBALY,
Directeur des Etablissements LAMO.

DÉCIDE

Article 1er : - Des autorisations personnelles d'enseigner au Collège privé LAMO sont accordées aux personnes ci-dessous désignées :

1 - MM. WILLIAMS SASSINE	4 certificats de licence de mathématiques
X 2 - MAUDY DIOUDE KEMOKO	Baccaleuréat
3 - <u>KATITA KOUROU</u>	Baccaleuréat
X 4 - MAGASSOUR SOUMI JOCINE	Diplôme d'Instructeur de l'Education physique
X 5 - KOUAGOU JUSSIKA YAO, YATOUKOUA	BEPC et classe Terminale
6 - <u>MANGOUSSOU ADOU CANDIA</u>	C.P (Certificat d'Aptitude Pédagogique)
7 - <u>MAÏDA G. R.</u>	Baccaleuréat
X 8 - SOAGH BOUTIAB DAH, THI	BEPC et classe Terminale
9 - <u>ABDUL YAH BAB</u>	Baccaleuréat

.../...

- | | |
|------------------------------------------------|------------------------------|
| X 10 - KOUASSE ROMUALD MENSHE | BEPCE et Classe Terminale |
| 11 - ABDOU LYE HALIM MOUSSA
<i>Seraphin</i> | Diplôme Anglois |
| ✓ 12 - MAIGN BATEA | BEPCE et classe Terminale |
| X 13 - SOUKOUMYAN OUANDAOOGO <i>François</i> | BUPC et classe Terminale |
| 14 - LATIHE DOUBOUTA | Diplôme EN Secondaire KANKAN |

Article 2 : - La présente décision qui prendra effet pour compter de la rentrée scolaire 1970 - 1971, sera publiée et communiquée partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS :

- IGD..... 1
- IFP/ASU..... 2
- REN..... 1
- IA..... 4
- Collège IMKO..... 4
- Intéressés..... 14
- Journal Official..... 2

NOM: KAKA